

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts jurassiens
<b>Band:</b>	65 (1994)
<b>Heft:</b>	2: Nouvel instrument en faveur du marché du travail : la bourse des places d'apprentissage ; Nouveaux matériaux et application industrielle : quelques aspects concrets
 <b>Artikel:</b>	 Un nouvel instrument en faveur du marché du travail : la bourse des places d'apprentissage
<b>Autor:</b>	Bovée, Jean-Paul / Broquet, Patrick
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-824260">https://doi.org/10.5169/seals-824260</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Un nouvel instrument en faveur du marché du travail**

# **La bourse des places d'apprentissage**

*par Jean-Paul Bovée,  
Secrétaire général de l'ADIJ*



*et Patrick Broquet,  
Secrétaire général de l'ADED*



Le marché du travail, on le sait, est soumis depuis plus de trois ans à des déséquilibres structurels importants, dont le chômage de longue durée constitue l'aspect le plus visible et le plus grave.

En décembre 1993, le canton du Jura comptait 2232 chômeurs ; 1245 d'entre eux, soit 56 %, venaient des professions du secteur tertiaire, dont 419 employés de bureau (19 % du total), 179 des branches de l'hôtellerie-restauration (8 %) et 133 du secteur de la vente (6 %). Les trois domaines d'activités mentionnés ci-dessus représentaient donc à eux seuls le tiers des chômeurs. Les professions de l'industrie et du bâtiment comprenaient, pour la même période, 940 chômeurs, dont 340 dans la métallurgie et la fabrication des machines (15 % du total), 198 dans l'horlogerie (9 %), 135 dans les branches du bâtiment (6 %) et 101 dessinateurs ou personnes exerçant une profession technique (4,5 %).

Ces 2232 chômeurs se répartissaient de manière assez analogue d'après les sexes : 1085 femmes et 1147 hommes. Mais des nuances importantes apparaissent selon les secteurs d'activité ; le secondaire était largement dominé par les hommes (676 chômeurs contre 264 chômeuses), alors que dans le tertiaire, c'était l'inverse : il y avait deux fois plus

de femmes que d'hommes (812 contre 433).

Le chômage touchait particulièrement les jeunes, puisque sur 2232 personnes concernées 734, soit le tiers, étaient âgés de moins de 25 ans. Le phénomène était légèrement plus marqué chez les femmes (35,5 %) que chez les hommes (30,4 %). Près de la moitié des chômeurs étaient âgés de 29 ans ou moins et plus des deux tiers - mais les trois quarts des femmes - avaient moins de 40 ans.

Il faut toutefois bien garder à l'esprit que le déséquilibre du marché du travail, reflété par l'ampleur du chômage, ne repose pas simplement sur un déficit du nombre de places de travail, mais qu'il est directement lié à la qualification professionnelle de la main-d'œuvre.

Les personnes ayant fréquenté uniquement l'école obligatoire ou ne disposant que d'une formation générale représentent une proportion de chômeurs bien plus importante que la part qu'elles occupent au sein de la population active (respectivement 28 % et 19 % en 1992 pour l'ensemble de la Suisse). A l'inverse, les personnes disposant d'une formation plus complète (universitaire, hautes écoles techniques, maîtrise, etc.) se retrouvent moins souvent parmi les chômeurs. Les gens sont donc plus ou moins fragiles

face au chômage selon la formation qu'ils ont acquise.

Pour souligner ce qui précède, on peut relever encore que les entreprises jurassiennes n'ont jamais cessé d'offrir des places de travail. La pénurie de personnel qualifié, fortement ressentie avant 1990, s'est maintenue en 1991 et en 1992, malgré la montée du chômage : entre 25 et 30 % des entreprises jurassiennes (représentant entre 30 et 40 % des personnes occupées) déclaraient alors manquer de main-d'oeuvre qualifiée. Cette proportion s'élevait encore à 13 % au troisième trimestre de 1993.

## Rassembler l'information

Une manière de prendre la mal à la racine est de favoriser au mieux l'adéquation entre la formation professionnelle et les places disponibles en mettant l'accent, dès le départ, sur la souplesse d'adaptation et la capacité d'acquisition de connaissances nouvelles. En effet, le temps est bien révolu où l'on apprenait à vingt ans un métier pour la vie ! La rapidité de l'évolution des choses, l'utilisation de nouveaux matériaux, la mise en oeuvre de nouvelles techniques et l'industrialisation de nouveaux produits font que chacun doit - ou devra bientôt - être prêt à s'adapter par une formation professionnelle complémentaire, voire entièrement nouvelle.

En ce qui concerne plus particulièrement l'apprentissage, on peut relever que des réalisations très intéressantes ont été faites pour favoriser le rassemblement, l'élaboration et la diffusion de l'information relative aux places d'apprentissage offertes. C'est le cas notamment de la banque de données des places d'apprentissages du canton de Neuchâtel, mise sur pied dans le cadre du projet VALCOM, qui permet aux personnes intéressées d'accéder à l'information par la voie télématique (vidéotex). L'ADIJ, par son groupe de travail chargé d'étudier la mise sur pied d'un centre serveur jurassien, avait d'ailleurs eu l'occasion de se familiariser avec ce projet, développé à Fleurier.

Une réalisation allant dans le même sens

a été lancée dans le Jura il y a deux ans par les associations de développement économique des districts (ADED, ADEF, ADEP). Ce travail remarquable et fort utile est encore mal connu du grand public, raison pour laquelle nous avons décidé de le présenter dans nos colonnes.

## Le recensement des places d'apprentissage en 1993 et en 1994

Durant le mois de septembre 1992, les trois associations de développement économique des districts (ADE) ont procédé à un recensement systématique des places d'apprentissage disponibles sur le territoire de la République et Canton du Jura pour les années 1993 et 1994, reprenant ainsi une idée mise en pratique depuis plusieurs années par d'autres cantons romands. Les trois objectifs visés par cette démarche étaient les suivants :

- développer la perception des possibilités d'insertion professionnelle ou, autrement dit, indiquer de manière exhaustive quels sont les métiers que l'on peut apprendre dans le canton, et cela auprès de quels maîtres d'apprentissage ;
- faciliter, pour les jeunes, la quête d'une place d'apprentissage en allant au-delà des filières d'information traditionnelles et des annonces paraissant dans la presse locale ;
- évaluer les difficultés éprouvées par les entreprises pour recruter des apprentis, en comparant l'offre préalable aux contrats effectivement conclus.

Le but est donc avant tout d'améliorer la transparence et l'efficacité du marché, ainsi que l'accès à l'information, de manière à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande.

## La méthode employée

Grâce à la collaboration du Service de la formation professionnelle, les ADE ont pu disposer des bases de données concernant l'ensemble des maîtres d'apprentissages agréés par le canton. Elles ont alors fait parvenir à ces derniers un question-

naire simple leur demandant de préciser :

- leur volonté d'engager un ou plusieurs apprentis pour les années scolaires 1993 et 1994 ;
- quelles étaient les professions dans lesquelles ils se trouvaient encore en quête d'un ou de plusieurs apprentis ;
- les sexes souhaités des apprenti-e-s potentiel-elle-s ;
- nous leur demandions également si leur établissement serait disposé à entrer en matière pour l'engagement d'un apprenti âgé de plus de 20 ans ;
- enfin, une question portait sur leur intention d'engager leurs apprentis à la fin de la période de formation, question permettant de se faire une première idée de l'avenir professionnel des jeunes.

Quinze jours après l'envoi du questionnaire, une lettre de rappel a été adressée à toutes les entreprises n'ayant pas encore répondu, suivie deux semaines plus tard d'un appel téléphonique aux établissements toujours retardataires pour les inviter une dernière fois à répondre.

Le questionnaire se voulait simple et concis pour limiter au maximum la charge administrative du responsable chargé de répondre.

On peut relever ici que dans le canton de Berne, une structure régionale a également été organisée pour recueillir et coordonner les informations dans ce domaine, sous l'appellation SIPA (Service d'information des places d'apprentissage). Pour les districts de Courtelary et de Moutier, cette tâche, sur délégation du canton, a été prise en charge par la commune de Saint-Imier. Une enquête a lieu chaque semestre auprès des entreprises, qui indiquent les places disponibles.

## **Près de 1000 réponses**

Au 1<sup>er</sup> septembre 1993, les services cantonaux recensaient 1526 maîtres d'apprentissage habilités (1544 en 1992), c'est-à-dire ayant eu confirmation de leur droit à former des apprentis ; ils étaient répartis dans 1056 établissements, entreprises, sociétés ou services administratifs publics, cantonaux ou communaux (1070

en 1992). On peut préciser qu'au 30 septembre 1991, l'Office fédéral de la statistique recensait 3426 établissements autonomes, qui employaient 26142 personnes à plein temps. Les établissements formant des apprentis représentaient donc environ 31 % de ce total.

Les entreprises qui ont répondu dans les délais impartis ont été au nombre de 972, soit 91 % de celles qui disposaient de la possibilité de former des apprentis ; ce résultat représente un taux de réponse et de couverture très satisfaisant, qui révèle aussi l'intérêt porté par les responsables d'entreprises à la démarche proposée.

Les grandes régies fédérales (PTT et CFF) n'ont pas été prises en considération, de même que les entreprises agricoles, en raison du fait qu'elles ne dépendent pas des services cantonaux de la formation professionnelle. En revanche, les places offertes en école de métiers ont été recensées, car elles sont soumises aux contrats tripartites d'apprentissage, qui sont au nombre de 30 environ par année.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 1992, 147 établissements (soit 15 % du total) avaient déjà engagé la totalité de leurs apprentis pour 1993 ; de plus, 55 d'entre eux déclaraient avoir déjà pris tous leurs engagements pour l'année suivante.

En ce qui concerne les places d'apprentissage, nous en avons recensées 615 pour l'année scolaire 1993/94. Si l'on tient compte des 147 places qui étaient déjà pourvues lors de la réalisation de l'enquête, ce sont donc 762 places qui ont été offertes en tout dans le canton du Jura ; ce chiffre représente un minimum. A titre de comparaison, indiquons qu'en 1992, le Service cantonal de la formation professionnelle a enregistré 565 nouveaux contrats d'apprentissage, soit environ 200 de moins que les postes offerts en 1993 ; ce dernier chiffre correspond, en gros, aux postes qui n'auront pas pu être pourvus. Une première conclusion apparaît de manière évidente : le nombre de jeunes jurassiens désireux d'entreprendre un apprentissage est largement insuffisant pour satisfaire l'offre émanant des entreprises. On se trouve ici face à un phénomène observé à long terme pour l'ensemble de la

Suisse - la stagnation, puis la diminution progressive du nombre de contrats d'apprentissages - qui tient, d'une part, à des facteurs démographiques généraux et, d'autre part, à l'image que se font les jeunes de la formation professionnelle, celle-ci se traduisant souvent par la dévalorisation de l'apprentissage et, plus encore, de certaines professions.

Mais d'un autre côté, on sait qu'un certain nombre de jeunes n'ont pas trouvé - et ne trouveront pas - de places d'apprentissage, situation apparemment paradoxale reflétant une inadéquation partielle de l'offre à la demande.

En effet, l'offre de places peut paraître pléthorique d'un point de vue quantitatif, mais il faut préciser que sur les 430 professions reconnues par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT), 113 seulement peuvent être apprises dans le canton du Jura, ce qui dénote une étroitesse de l'offre d'un point de vue qualitatif. Cette remarque prend d'autant plus de relief si l'on tient compte du fait que l'économie jurassienne est en phase de redéploiement et, par le fait même, de diversification, en particulier sur le plan industriel.

Plusieurs réalisations sont en cours pour remédier à cette évolution, portant, par exemple, sur une meilleure information ou sur l'introduction de nouvelles filières de formation reposant sur les maturités professionnelles technique et commerciales.

## **Les professions recherchées**

Comme on l'a vu plus haut, l'OFIAMT reconnaît 430 apprentissages faisant l'objet d'un règlement ad hoc. Parmi ceux-ci, l'enseignement de 113 professions seulement peut être dispensé dans le canton du Jura, soit à peine un peu plus du quart. Il faut toutefois relever qu'un certain nombre de professions jouissant d'un statut déterminé par l'OFIAMT présentent beaucoup de signes d'obsolescence.

Cela dit, l'offre jurassienne globale était répartie sur 89 professions pour l'année scolaire 1993/94 et sur 81 professions pour l'année suivante.

Les places d'employés de commerce (y compris celles du commerce de détail) étaient largement dominantes : 146 pour 1993 (soit 23,6 %) et 160 pour 1994 (27,8 %), suivies par les professions de la vente : 80 places (13 % du total) pour 1993 et 60 (10,5 %) pour 1994. Etant donné qu'il s'agit des professions dans lesquelles le chômage est le plus répandu, cette situation nous interpelle, car elle engage la responsabilité des entreprises et des services publics, qui offrent, un peu trop facilement semble-t-il, des places d'apprentissage ne débouchant pas sur des perspectives d'emploi suffisantes, d'autant plus que dans ces branches, comme on le verra plus loin, les entreprises ne sont guère enclines à engager les apprentis qu'elles auront formés. Il serait intéressant d'approfondir l'analyse des raisons qui sont à l'origine de cet état de choses, comme par exemple la possibilité de «rentabiliser» plus rapidement et avec davantage de facilité le travail des apprentis, mais ceci dépasserait le cadre du présent article.

D'autres facteurs doivent bien entendu être cherchés du côté de l'offre : rémunérations relativement plus élevées que celles proposées dans d'autres branches, bonne image de marque de ces professions auprès des jeunes, etc.

S'agissant du sexe des futurs apprentis, les indications fournies par les employeurs potentiels montrent que dans 72 % des cas, ils accepteraient indifféremment des garçons ou des filles, 23 % ne désirant engager que des garçons et 5 % uniquement des filles.

Enfin, à la question portant sur l'âge des futurs apprentis, 76,5 % des responsables d'entreprise ayant répondu se montraient ouverts à l'examen d'une candidature d'adulte pour la place d'apprentissage, 20,5 % d'entre eux s'étant déclarés plus restrictifs (3 % n'ont pas répondu à la question).

Pour en revenir à la description des places d'apprentissage offertes recensées pour l'année 1993/94, on constate qu'elles se répartissaient dans 345 entreprises sises dans le canton. Leur distribution régionale correspondait en gros à celle de la popula-

tion résidante. Pour sa part, le Jura bernois disposait, en 1994, de 153 postes d'apprentis à pourvoir, répartis parmi 48 professions localisées principalement dans les métiers de l'industrie.

## Déséquilibres du marché et avenir professionnel

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, d'évaluer le déficit du côté de la demande, c'est-à-dire le nombre de jeunes qui n'ont pas trouvé de places d'apprentissages dans leur région et pour la profession de leur choix. Comme on l'a vu plus haut, un quart seulement des professions reconnues par l'OFIAMT peuvent être apprises dans le Jura ; il paraît donc évident qu'un certain nombre de jeunes quittent nos districts pour aller suivre une formation professionnelle ailleurs, quittes à revenir ensuite, diplôme en poche, trouver un emploi dans le Jura.

Il est possible, en revanche, d'aborder le marché par la composante de l'offre. En automne 1993, 76 entreprises jurassiennes n'ont pu pourvoir les places d'apprentissage qu'elles offraient ; elles se situaient dans toutes les branches, mais on peut relever que les difficultés de recrutement ont été particulièrement marquées dans l'industrie, où une quinzaine de places sont restées vacantes (dont 7 mécaniciens de précision et 3 décolleteurs). Mais il faut souligner que 12 places d'apprentis employés de commerce n'ont pas pu, elles non plus, être pourvues, alors qu'on sait, par d'autres sources ponctuelles, que certaines places offertes ont fait l'objet de plusieurs dizaines de candidatures et qu'en outre, de très nombreux jeunes ont adressé des offres de services spontanées à diverses entreprises.

Difficultés de recrutement également dans les métiers de bouche (5 places dans la boulangerie-pâtisserie et 3 places d'apprentis bouchers-charcutiers restées vacantes en automne dernier). Même chose dans les branches de l'automobile (4 places de tôliers-carrossiers et 3 places de mécaniciens non occupées) ; on dénombrait aussi 6 places restées vacantes dans l'hôtellerie-restauration et une dizai-

ne de places dans le bâtiment et ses branches annexes.

Il semble donc clair qu'à ce stade, une meilleure information concernant les places disponibles ainsi qu'une revalorisation de l'image de professions délaissées pourraient déjà contribuer à combler certaines lacunes et régler quelques problèmes. Dans ce but, les informations tirées de l'enquête ont été communiquées aux services cantonaux intéressés, en particulier celui de l'orientation professionnelle, qui a pu disposer de l'ensemble des listes, afin de transmettre les informations aux élèves des classes terminales. Les données ont également été diffusées dans le cadre du salon JJC 1993, sur un support informatique. Enfin, l'écho donné par les médias à cette réalisation a suscité plus d'une centaine de demandes d'information de la part du public, ce qui a permis, dans de nombreux cas, de mettre en contact les personnes intéressées par une place et les entreprises concernées.

Qu'en est-il de l'avenir professionnel des apprentis ? La situation actuelle sur le marché du travail étant relativement difficile, il est nécessaire de s'intéresser à cette question et, en particulier, aux possibilités qui s'offrent à eux au sein des entreprises dans lesquelles ils ont été formés. En 1993, 114 établissements ont déclaré engager leurs apprentis à l'obtention du CFC ; 55 ont indiqué les engager de cas en cas, 569 ayant décidé d'y renoncer (321 entreprises n'ont pas répondu à cette question). Il semble que les entreprises des branches du bâtiment, de l'automobile et de l'industrie en général soient plus attachées à leurs apprentis que celles du secteur tertiaire.

## Perspectives d'avenir

Devant l'intérêt et l'utilité manifeste du travail réalisé et des données rassemblées, l'Association pour le développement économique du district de Delémont (ADED) a décidé de le prendre en charge et de le rééditer, de façon que cette année encore, puis les suivantes, le public concerné puisse disposer d'une telle source d'information, capable d'aug-

menter la transparence du marché et de faciliter grandement les contacts entre les apprentis potentiels et les responsables d'entreprises.

Les techniques d'élaboration, de gestion et d'analyse des questionnaires étant dé-

sormais acquises, il reste à trouver les moyens matériels, notamment financiers, qui permettront la couverture des frais de fonctionnement et de garantir la continuité et l'amélioration de l'instrument mis sur pied. □

**Les places d'apprentissage disponibles dans le canton du Jura en 1993 et en 1994 par ordre d'importance décroissant des professions en 1993 (non comprises les 147 places déjà pourvues lors de l'enquête)**

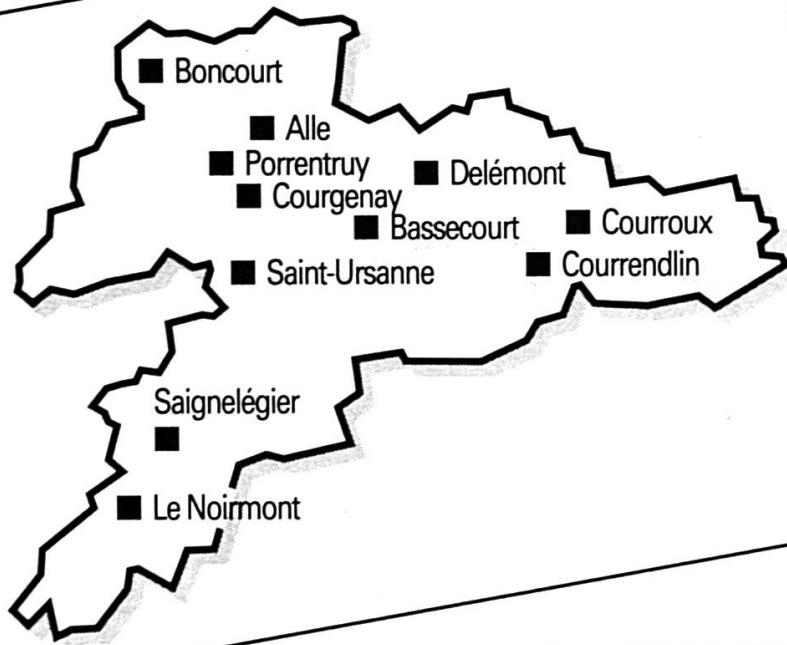
	1993	1994		1993	1994
Employé-e de commerce	136	148	Dessinateur en bâtiment	3	9
Vendeur-euse	80	60	Laborant en biologie (pharma.)	3	5
Mécanicien de précision	30	24	Laborant en chimie	3	3
Mécanicien en automobiles (L)	27	21	Assistante en pharmacie	3	6
Maçon	20	15	Coiffeur-euse pour messieurs	3	2
Tôlier en carrosserie	16	10	Fleuriste	2	1
Électronicien	15	15	boulanger	2	1
Boulanger-pâtissier	14	11	Scieur	2	-
cuisinier	13	13	Charpentier	2	2
Mécanicien en étampes	13	8	Modeleur en fonderie	2	1
Peintre en bâtiment	12	10	Compositeur-typographe	2	-
Horloger-rhabilleur	11	6	Cimentier	2	1
boucher-charcutier "A"	10	6	Mouleur de fonderie "A"	2	2
Décolleteur	10	5	Mécanicien de machines agricoles	2	2
Micromécanicien	10	10	Serrurier de construction	2	1
Employé-e de commerce de détail	10	12	Ferblantier	2	2
Monteur-électricien	9	12	Mécanicien de machines "D"	2	2
Menuisier	8	12	Mécanicien électricien	2	3
Constructeur d'app. industriels "B"	8	7	Electricien de réseau	2	1
Installateur sanitaire	8	8	Termineur de boîtes de montres	2	-
Dessinateur en génie civil	8	8	Technicien pour dentiste	2	-
Mécanicien de machines "A"	7	5	Dessinateur géomètre	2	2
Constructeur de routes	6	5	Conducteur de camion	2	2
Mécanicien de machines	5	5	Employée de maison	2	2
Monteur de chauffage	5	6	Ramoneur	2	3
Dessinateur de machines "A"	5	5	Coiffeur-euse pour dames et mess.	2	2
Sommelier-ère	5	3	Couturière	1	1
Confiseur-pâtissier-glacier	4	4	Couturière en confection	1	1
Outilleur	4	3	Décorateur d'intérieur	1	-
Serrurier-constructeur	4	3	Ebéniste	1	1
Peintre en automobiles	4	3	Typographe	1	2
Coiffeur-euse pour dames	4	9	Imprimeur-offset à feuille	1	1
Horticulter (pl.en pots et fl. coup.)	3	6	Cordonnier	1	-
Agent technique de fonderie "A"	3	3	Mécanicien-décolleteur	1	1
Électroplaste	3	-	Ferblantier-install. sanitaire	1	1

1993 1994

1993 1994

Mécanicien de machines "B"	1	1	Opticien	1	-
Mécanicien de motocycle	1	1	Graphiste	1	-
Mécanicien en automobile (VHL)	1	1	Décorateur étalagiste	1	-
Electricien en audio et vidéo	1	2	Photographe	1	-
Electricien en automobile	1	1	Magasinier	1	-
Monteur de tableaux électriques	1	1	Monteur frigoriste	-	2
Monteur de stores	1	1	Horticultrice-paysagiste	-	2
Bijoutier-joaillier	1	-	Potier	-	1
Poseur de revêtements de sols	1	2	Employé-e de bureau	-	4
Dessinateur-électricien	1	2	Aide en pharmacie	-	1
Dessinateur en microtechnique	1	3	Droguiste	-	6
Dessinateur d'install. de ventilation	1	-			
Libraire	1	2			
Assistante d'hôtel	1	-	<i>Totaux (95 professions)</i>	615	576

La BCJ vous accueille dans  
11 localités jurassiennes!



**BANQUE CANTONALE  
DU JURA** BCJ GARANTIE DE L'ÉTAT

La banque qui vous écoute